
CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2014

Le conseil municipal légalement convoqué le 28 août 2014, s'est réuni en séance ordinaire le 04 septembre 2014 à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
MMES MARTIN, PILVIN, MM. BARIL, COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM
MM. BREHIER, DAKYO, HY, LEVEUF, conseillers.

Absent : M. LECOMTE Xavier

Secrétaire de séance: BREHIER Pierre

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au procès-verbal du 03 juillet dernier.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES SCOLAIRES

1.1. Point sur la rentrée

Une rentrée qui s'est bien déroulée dans l'ensemble. Une répartition des élèves qui s'effectue ainsi :

Classe	Effectif	Enseignante
PM-MM	29	Mme HERICHER
MM-GM	29	Mme BLONDEL
CP	20	Mme GAMBIER
CE1	21	Mme TERNON
CE2-CM1	24	Mme BARBAY
CM1-CM2	25	Mme VARIN

1.2. Point sur les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

94 inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires, pour le 1^{er} cycle.

La coordinatrice-animatrice prend son poste la semaine 37 et rencontrera le personnel concerné le lundi matin. Surveillance et jeux de cour ont été effectués les deux premières séances. Les intervenants extérieurs démarrent la semaine 37.

Le conseil municipal vote la décision de laisser ces deux premières séances sans activité, gratuites (sem 36).

1.3. Bilan de cantine 2013/2014

Le bilan de cantine pour l'année scolaire 2013/2014 a été distribué aux conseillers.

16 572 repas ont été servis cette année.

Une augmentation de plus de 1 000 repas servis par rapport à l'an passé

95 % des élèves étaient inscrits au service de cantine, 137 rationnaires/145 élèves.

Le coût de revient du repas est de 5,79 € dont 2,60 € à la charge de la commune.

Des recettes en augmentation, une légère baisse des dépenses (env. 5%) permettent de réduire le déficit à 43 092 €.

L'incidence des recettes permet donc de ramener la participation communale à 46 %, au lieu de 53 % l'an passé.

Le bilan est approuvé sur les sommes de 95 877.58 € en dépenses et 52 784.72 € en recettes.

La commission scolaire sera chargée de préparer un nouvel appel d'offre début 2015, le contrat avec la société de restauration actuelle s'arrêtant à la fin de l'année scolaire.

1.4. Bilan de garderie 2013/2014

Bilan remis aux élus, avec détail du temps d'occupation.

Un déficit en augmentation, dû, à moins de présence (donc moins de recettes) et des charges de personnel en plus.

La participation municipale est de ce fait en augmentation, 27 % (au lieu de 16% l'an passé), n

Le bilan est approuvé sur les sommes de 14 794.32 € en dépenses et 10 763.68 € en recettes.

1.5. Modification de la régie « garderie » en régie « périscolaire »

Compte tenu de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, (séances payantes), une régie est nécessaire pour l'encaissement des recettes. Une régie étant déjà existante pour la garderie, nous avons sollicité l'avis de monsieur Le trésorier municipal, pour modifier la régie actuelle et la transformer en régie « périscolaire » avec 2 tarifs (garderie et T.A.P). L'avis du comptable municipal étant positif, monsieur Le Maire demande au conseil, l'accord de modifier la régie « garderie ». Accord lui est donné.

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1. Création de postes

2.1.1. Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe – temps non complet

Dans le cadre de la mise en stage d'un agent pour la surveillance des cantiniers lors de la pause méridienne, (délibération du 03 juillet dernier), le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial sur une base hebdomadaire de 5h36 (horaire moyen).

2.1.2. Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe – temps non complet

Dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires, et compte tenu des effectifs inscrits, le conseil municipal décide de créer deux postes « d'adjoint territorial d'animation », à temps non complet, sur une base hebdomadaire de 2h95 (horaire moyen).

2.2. Recrutement d'agents contractuel

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 3-3-5° de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 2000 habitants lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création de deux emplois d'adjoint d'animation relevant du grade d'adjoint territorial d'animation, cadre d'emplois des adjoints d'animation et qu'il n'est pas possible de pourvoir le poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

En raison des tâches à effectuer, il propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. Toutefois, la durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

le conseil municipal décide d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels sur les emplois permanents de deux adjoints d'animation relevant du grade des adjoints d'animation, pour effectuer les missions d'encadrement d'enfants lors des temps d'activités périscolaires. La durée hebdomadaire de travail sera de 2,95/35^e, à compter du 09 septembre 2014.

2.3. Modification d'horaire d'un adjoint territorial d'animation

Monsieur le maire rappelle aux élus que plus de 100 élèves sont inscrits aux T.A.P. Les groupes constitués ne doivent pas dépasser 18 enfants pour les élémentaires et 14 enfants pour les maternelles. Afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, il propose d'augmenter l'horaire hebdomadaire de l'adjoint d'animation chargé de la garderie, afin que cet agent puisse intervenir dans les T.A.P. les mardis et jeudis. Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Le Maire qui modifiera l'horaire hebdomadaire actuel de l'agent de 14h55 à 18h27.

3. TRAVAUX DES COMMISSIONS

3.1. Commission Cadre de vie

↳ Rapport de Mme PILVIN

- Dans le cadre de l'aménagement des T.A.P. et de la réhabilitation des locaux, les associations ont déménagé pour libérer les anciennes écoles.
- Le groupe de jeunes qui pratiquait le foot en salle s'est constitué en association.
- Un vide grenier pour jouets, accessoires et vêtements de petite enfance est en projet.
- Une réflexion est en cours pour dynamiser la plaine en face de l'atelier.
- Décoration de Noël, le contrat se terminera en janvier 2015. Des idées sont recherchées pour la déco devant la mairie.
- Réunions de quartiers à réorganiser. La commission travaille sur la question.

3.2. Commission Travaux

↳ Rapport de M. COUILLARD

- Ancienne école, nouveaux locaux pour l'accueil périscolaire, travaux bien avancés. Des remerciements sont adressés aux employés municipaux qui se sont investis dans ces travaux.
- Projet de convention d'occupation des locaux et terrain avec l'association « Bateau de Brotonne » en cours de rédaction.
- Canalisation eaux usées parcelle « côte des Châtaigniers », Eaux de Normandie doit repasser une caméra dans la canalisation venant du lotissement. Le problème reste à résoudre.
- Arbres « privés » dans les fils électriques à élaguer dans plusieurs quartiers, des courriers ont été envoyés aux propriétaires. Il est rappelé qu'en cas de rupture de réseaux, un coût de plus de 1 000 € sera réclamé par le propriétaire du réseau.
- Sente des communes, concertation effectuée avec les riverains sur le stationnement et le sens de circulation. Après réception de devis trop importants pour une éventuelle réalisation de parking, d'autres solutions devront être étudiées.
- Renouvellement des bandes de signalisation au sol à effectuer. Des devis vont être demandés.
- Coursive Agence postale/cantine à réparer. Un devis reçu, un autre devis en attente pour une transformation.
- Alarmes. Installation à revoir au château, modification à effectuer avec les deux intervenants à la mairie.

4. CAUX ESTUAIRE

4.1. Avis sur rapport d'activités 2013

Le rapport a été envoyé par voie dématérialisée aux élus et a été mis à disposition au secrétariat. Pas de remarque sur ce rapport.

4.2. Avis sur rapport prix et qualité sur service élimination des déchets 2013

Le rapport a été envoyé par voie dématérialisée aux élus et a été mis à disposition au secrétariat. Pas de remarque sur ce rapport.

5. BOIS COMMUNAUX

5.1. Projet de convention commune/coopérative forestière

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée la nécessité de gérer nos bois communaux, afin d'évacuer les arbres dangereux et permettre la régénération naturelle.

Il rappelle les termes du plan simple de gestion qui avait été élaboré par la Coopérative Forestière de Rouen en 1998, et qui conseillait la mise en œuvre de coupes d'extractions sanitaires pour permettre la sécurité des usagers et des promeneurs.

Après recensement avec un technicien sylvicole, des parcelles boisées et en taillis du parc du château,

Monsieur Le Maire présente un projet de convention entre la commune et la Coopérative Forestière de Rouen pour effectuer une coupe d'extraction sur la superficie du bois du château, Soit, sur 4ha60.

Après examen de ce projet de convention, et invité à délibérer, le conseil municipal approuve les termes de la convention proposée pour permettre une coupe d'extraction dans le bois du château, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Coopérative Forestière de Rouen.

5.2. Réactualisation tarif vente de bois

Comme suite à la convention acceptée ci-dessus, les termes de ce contrat prévoit que les houppiers (tête de l'arbre et branches) restent à la charge de la commune pour du bois de chauffage.

Afin d'évacuer ces houppiers, le conseil municipal décide de les mettre en vente à des personnes **ayant la compétence et une assurance professionnelle.**

Le tarif retenu est le suivant :

SAINT LAURENTAIS(E)	EXTERIEUR
22 € le stère	35 € le stère

Monsieur Laurent HY, conseiller municipal, s'abstient de voter sur ce sujet.

6. RESEAUX VRD

6.1. Projet de convention commune/GrDF

GrDF fournit le gaz à 61 de nos administrés, essentiellement sur la zone sud de notre commune (Bois châtaignier, Aplemour, Peupliers, Parc d'Activités).

Les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition des données pour une facturation systématique sur index réels.

La technologie permettant aujourd'hui de répondre à ces attentes, GrDF propose à la commune d'installer l'équipement nécessaire à cette télé relève, nouveaux compteurs pour les administrés et antennes sur les bâtiments communaux (entre 1 et 4).

Cette mise en place serait réalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2017

Le conseil municipal soutenant la démarche de GrDF accepte d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. Monsieur le maire propose la signature de cette convention pour 5 ans, renouvelable ou pas, par la suite.

GrDF indemniser la commune d'une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

Le conseil municipal approuve les termes de cette convention de partenariat avec la société GrDF et mandate Monsieur le Maire à signer cette convention.

7. FINANCES

7.1. Autorisation transferts de crédits

A la demande du trésor public, plusieurs écritures comptables doivent maintenant changer d'articles comptables par rapport aux années précédentes. Ce changement, non prévu lors de l'établissement du budget en février, nous oblige aujourd'hui à transférer les crédits d'un compte à l'autre. Ces écritures ne sont que des transferts et ne modifient pas le montant total du budget.

Sur le budget service « Eau et Assainissement »

↳ ~~6378~~ → 6232

8. CHASSE BOIS DE L'ETOILE

Comme chaque année, M. Christian DRIEU réitère sa demande d'occupation du Bois de l'Etoile pour la saison de chasse 2013/2014.

Accord lui est donné dans les mêmes conditions de sécurité que les années précédentes. En contrepartie de cette autorisation, un don financier est effectué au C.C.A.S.

9. DIVERS

Mise à disposition du rapport annuel 2013 du « SEVEDE » sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Mise à disposition du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour notre département.

Mise à disposition du rapport annuel 2013 du délégataire « Eaux de Normandie » pour l'eau et l'assainissement.

REPRISE D'UNE DELIBERATION

Considérant la délibération du 03 avril dernier afférente aux « délégations d'attributions du Conseil municipal au maire », l'alinéa §14 est ainsi rectifié :

Le Conseil municipal délègue à Monsieur le Maire le pouvoir « D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ».

TOUR DE TABLE

JB LEVEUF (communication site internet)

↳ nous informe que la newsletter est maintenant activée. Les articles à passer sur le site devront être validés auparavant par M. le Maire

L. BARIL (urbanisme)

↳ nous informe que sa commission a été sollicitée pour la réception du lotissement « la Bredouille ». Les travaux d'aménagement n'étant pas terminés, un contentieux est en cours avec l'aménageur. Une réunion CAUE est prévue en septembre pour amorcer une étude de l'évolution de la commune et de son Plu.

Prochaines réunions

- Commission Animations-Informations ☞ Lundi 15 septembre 2014 à 18h30
- Conseil Municipal ☞ Jeudi 2 octobre 2014 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.